

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

23^{me} année

Octobre 1931

N° 10

Comment assurer l'entretien des enfants.

Par *Emma Steiger*, Zurich.

La question de savoir quel est le meilleur moyen d'assister l'enfance, c'est-à-dire, surtout le moyen de venir pratiquement en aide, au point de vue économique, aux familles ayant de nombreux enfants, est devenue d'actualité à divers points de vue. Ce ne sont généralement pas seulement les familles nombreuses de la classe pauvre qui sont atteintes directement par la misère, mais encore est-il très rarement possible à un ouvrier de fabrique non qualifié, ou simplement à un ouvrier, père de trois enfants seulement, de subvenir par lui-même à leur entretien sans porter préjudice à leur santé. Les sommes prélevées des fonds publics et versées par les villes aux familles d'ouvriers sérieux comme complément du prix mensuel de location, lequel est rarement inférieur à fr. 100.—, prouvent ces faits clairement. Le fait que la classe ouvrière a réagi elle-même en réduisant le nombre d'enfants a, plus que cette misère, rendu attentifs de nombreux milieux sur la gravité du problème.

En France et en Belgique, on cherche à venir en aide aux familles nombreuses en leur accordant des allocations de salaire prélevées des caisses de compensation. En Angleterre, une vive discussion a eu lieu dans le mouvement ouvrier au sujet du plan proposé par le parti ouvrier indépendant et soutenu par toutes les femmes du parti et préconisant le versement de rentes pour les enfants, prélevées d'un fonds public alimenté par des impôts sur les gros revenus. En Suisse, diverses institutions ont discuté sur la nécessité d'une aide en faveur des familles et sur les meilleurs moyens à appliquer à cet égard, ce sont entre autres la Commission pour les allocations familiales de l'Union suisse des sociétés féminines et de l'Union suisse pour le suffrage féminin¹, en outre, le « Cartel romand pour l'hygiène sociale et morale » et

¹ Sur leur invitation une brochure sur la situation économique de la famille a été publiée par Gerhard E. Stucki-Walder et Veillard, brochure contenant une abondante documentation. Deuxième édition, Bâle.